



Communiqué de presse du 1^{er} décembre 2011

3 décembre: Journée internationale des personnes handicapées

«Le travail – un droit de l'Homme!»

Egalement pour les personnes avec un handicap

La Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre a lieu cette année autour du thème «Le travail – un droit de l'Homme!». Diverses organisations dans toute la Suisse y participent à travers des manifestations et des stands d'informations. Le but est de sensibiliser les employeurs, les politiques et la population aux revendications des personnes avec un handicap.

Ces dernières années, le thème de l'emploi et de l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées a gagné en actualité. D'un côté, des dizaines de milliers de rentiers et rentières AI sont censés être (ré)intégrés dans le monde du travail dans le cadre des révisions de l'AI en cours. De l'autre côté, les entreprises suisses se montrent peu disposées à embaucher des personnes avec un handicap. Il y a une contradiction flagrante entre le mot d'ordre «le travail avant la rente» et l'offre réelle en places de travail adaptées. La réalité est bien amère et décourageante pour les concernés!

Offrir une chance

Bon nombre de personnes handicapées peuvent et veulent travailler! Déjà aujourd'hui, elles sont nombreuses à avoir une vie professionnelle réussie (64%); cette proportion est toutefois largement inférieure à celle du reste de la population (84%). L'intégration professionnelle échoue malheureusement encore souvent en raison d'obstacles comme les craintes et les préjugés, les barrières d'ordre architectural et les postes de travail mal adaptés, mais aussi en raison de connaissances lacunaires au sujet des mesures de soutien proposées par l'AI. Lorsque des candidates ou des candidats handicapés se présentent à un poste, on ne voit souvent que leurs limites, et non leurs capacités professionnelles et humaines.

La participation au marché du travail est pourtant un facteur clé vers l'autonomie et l'intégration sociale. Afin que les personnes handicapées puissent prendre part à la vie professionnelle, diverses mesures sont nécessaires dont: une meilleure information et sensibilisation des responsables du personnel et des cadres afin de mettre fin aux discriminations et aux préjugés; des postes de travail adaptés ou encore un accès non restreint aux mesures de formation. Il faut aussi discuter au niveau politique de la façon dont les entreprises doivent contribuer à l'intégration des personnes avec un handicap, par exemple au moyen de quotas.

Journée d'actions du 3 décembre

Les organisations du monde du handicap rendront attentifs les employeurs, les politiques et la population à la réalité des personnes avec un handicap à travers diverses actions. Un aperçu non exhaustif des manifestations se trouve sur le site www.3decembre.ch. Elles vont de stands d'informations sur les marchés de Noël à des concerts et expositions en passant par des journées portes ouvertes dans des institutions.

A cela s'ajoute l'appel de la présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey qui sera diffusé samedi 3 décembre.

Le droit au travail est essentiel

Le droit au travail fait partie des droits sociaux classiques et fondamentaux visant à couvrir les besoins vitaux de toute personne. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées – qui n'est toujours pas signée ni ratifiée par la Suisse – consacre son article 27 au thème du travail et de l'emploi: «Les États Parties reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouvert, favorisant l'inclusion et accessible.» La Loi sur l'égalité (LHand) prévoit des mesures pour améliorer l'intégration professionnelle. Or, seule la Confédération y est visée en tant qu'employeur. Et elle ne remplit pas cette obligation: la part des employés handicapés au sein de l'administration fédérale est en effet de moins de 1%, selon une étude du Contrôle fédéral des finances.

En cas de questions:

Mélanie Sauvain, porte-parole, AGILE Entraide Suisse Handicap (membre de la DOK)
Tél. 031 390 39 39 (ou 079 756 45 40)